



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°164/2023**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 13 novembre 2023**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 7 novembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 55

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 10

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Gilles BEAUDET, Ulrich BELANGERE, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jaques BERTOLINI, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Ghislaine DE VERDUZAN, Bernard DUCROS, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

**Absents ayant donné procuration :** Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Jean-Louis NOIRET, Christine CLERC à Christophe SERRE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Gilles DELALIEU à Bernard DUCROS, Benjamin DESBRUN à Gérald MISSOUR, Nathalie FORGEROU à Charles BASCLE, Sophie GUIGUE à Claude SALAU, Julie MERCIER à Laurent NADAL, Catherine PECASTAING à Ghislaine DE VERDUZAN, Vincent ROUSSELOT à Benoit TRICHOT

**Absents/Excusés :** Sandrine ANGLEZAN, Océane AUGUSTIN, Pascal BORDES, Michèle FOND-THURIAL, Patricia GARNERO, Robert GAUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Stéphane MAURIN, Laurent OUILLON, Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance :** Sébastien BAYART

## **OBJET : Avis demande d'ouvertures dominicales - Casino Saint-Laurent des Arbres**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants,

**Vu** la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances,

**Vu** le code du travail, et notamment ses articles L3132-26, L3132-27, R3132-21,

**Vu** la demande d'avis de la commune de Saint-Laurent des Arbres et le calendrier prévisionnel des ouvertures projetées par courrier en date du 18 septembre 2023,

**Considérant** que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

**Considérant** que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable,

**Considérant** que l'établissement Casino, implanté à Saint-Laurent des Arbres, a sollicité la commune pour des ouvertures dominicales sur 12 dimanches en 2024 à savoir :

- Dimanche 07, 14, 21, 28 juillet 2024
- Dimanche 04, 11, 18, 25 août 2024
- Dimanche 08, 15, 22, 29 décembre 2024

**Considérant** que cette question a été présentée à la Commission Développement économique du 06 novembre 2023,

### **Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :**

- **Donne un avis favorable** à la demande d'ouvertures dominicales de l'établissement Casino de Saint Laurent des Arbres selon les dates citées précédemment.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 13 novembre 2023

**Le Président**

**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le **20 NOV. 2023**



*Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Délibération n°164.2023 du 13 novembre 2023, page 2*